

# Neporex<sup>®</sup>

## Fiche technique **Neporex<sup>™</sup> 2SG**

**À retenir**

- ◆ Larvicide sur tous les stades
- ◆ Efficace en quelques heures
- ◆ 3 modes d'application : pulvérisation, arrosage ou à la volée

Contrôle des larves de mouches et moucherons dans le fumier ou le lisier.

### ◆ Composition :

Granulés solubles :  
CYROMAZINE 2 g  
Excipient q.s.p.100 g

### ◆ Propriétés :

**Neporex<sup>™</sup> 2SG** est un larvicide spécifique, actif contre les larves de mouches et de moucherons avant leur transformation en adultes dans le fumier ou le lisier. **Neporex<sup>™</sup> 2SG** agit comme régulateur de croissance et affecte le processus de mue de la larve de mouche. Il ne tue pas les mouches adultes. Pour atteindre une réduction du nombre de mouches plus rapide, il est conseillé **d'utiliser un aduicide en même temps**.

### ◆ Utilisation :

Désinsectisation des logements d'animaux de rente : destruction des larves de mouches et moucherons (y compris vers à queue) dans le fumier, le lisier, la litière, les fosses et les préfosses.

**Neporex<sup>™</sup> 2SG** peut être utilisé en présence des animaux en évitant le contact direct avec ces derniers pendant l'application.

### ◆ Mode d'emploi :

Utiliser **Neporex<sup>™</sup> 2SG** dès l'apparition des premières mouches.

**Neporex<sup>™</sup> 2SG** peut être utilisé sec ou dilué dans l'eau en fonction du degré d'humidité du fumier ou du lisier. Plus le fumier ou le lisier est sec, plus il faut mouiller.



### QUELLE QUANTITÉ/QUELLE SUPERFICIE

| Surface au sol  | 40 m <sup>2</sup> | 100 m <sup>2</sup> | 200 m <sup>2</sup> | 400 m <sup>2</sup> | 600 m <sup>2</sup> | 800 m <sup>2</sup> |
|---|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Quantité de <b>Neporex<sup>™</sup> 2SG</b> nécessaire | 1 kg              | 2,5 kg             | 5 kg               | 10 kg              | 15 kg              | 20 kg              |

### APPLICATION/DOSAGE

| <b>Neporex<sup>™</sup> 2SG</b> | Application   | Dosage                 | Surface au sol à traiter |
|--------------------------------|---------------|------------------------|--------------------------|
| Sur fumier sec                 | Arrosage      | 250 g / 10 L d'eau*    | 10 m <sup>2</sup>        |
| Sur fumier humide              | Pulvérisation | 250 g / 1 à 4 L d'eau* | 10 m <sup>2</sup>        |
| Sur déjections liquides        | À la volée    | 250 g                  | 10 m <sup>2</sup>        |

\* La quantité d'eau à utiliser favorise la pénétration du produit dans la couche supérieure du fumier dans laquelle se trouvent les larves.

**Elanco**

## IL PEUT ÊTRE APPLIQUÉ SELON DIFFÉRENTS MODES OPÉRATOIRES :



**Dissous dans l'eau et appliqué  
à l'arrosoir ou en pulvérisation**



**À la volée  
(sur lisier ou fumier très humides)**

La dose recommandée **inhibe le développement des larves** présentes sur une épaisseur de 10 cm dans la couche supérieure de la litière.

Le délai d'apparition de l'effet biocide est de quelques heures. **Neporex™ 2SG** est actif contre les larves de mouches et de moucheron durant 4 à 6 semaines.

**Renouveler toutes les 6 semaines** voir plus fréquemment en fonction de la température et de l'humidité ou dès que la couche de fumier ou de lisier a augmenté de 10 cm.

Rechercher et traiter tous les endroits où se développent les larves de mouches et de moucheron.

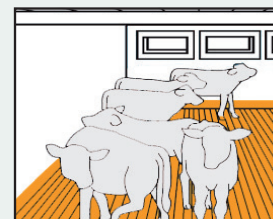
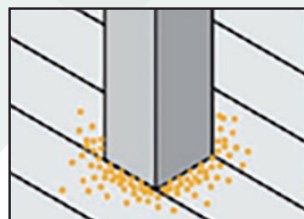
**Ne pas utiliser sur parois ou plafonds.**

**Neporex™ 2SG** peut être appliqué en présence des animaux en évitant le contact direct avec les animaux pendant l'application et en ne pulvérisant pas les abreuvoirs, mangeoires et autres parties destinées à recevoir les aliments.

### **Exemples de traitements :**

#### ◆ **Bâtiments pour bovins, ovins, caprins :**

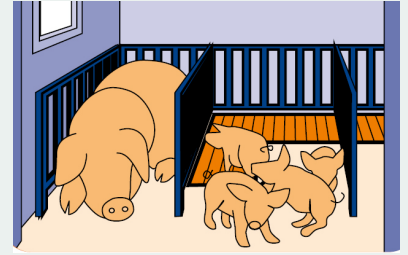
**Neporex™ 2SG** s'applique sur le fumier, aux endroits où se développent les larves de mouches, c'est-à-dire là où la litière n'est pas tassée par les animaux.



- Traiter **le long des murs** sur une bande de 50 cm de large.
- Traiter **sous les abreuvoirs, les mangeoires et autour des poteaux.**
- Traiter également **fosses et préfosses**, sorties de râcloirs et fumier extérieur.

◆ **Bâtiments avec caillebotis : élevages de porcs, canards, poules pondeuses, veaux :**

- **Caillebotis intégral : traiter l'ensemble de la surface du caillebotis.**
- **Caillebotis partiel : traiter les caillebotis sans oublier les zones périphériques des aires de repos,** par exemple à côté et sous les auges où il y a souvent des restes alimentaires ou du fumier.



◆ **Mesures de précaution pour l'utilisateur :**

Les mesures pour minimiser l'exposition du personnel doivent toujours être suivies. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Prendre une douche à la fin du travail. Changer de vêtements. Tenir hors de portée des enfants. Nettoyer soigneusement le matériel avec de l'eau. En cas d'ingestion accidentelle, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

◆ **Instructions de premier secours :**

En cas d'ingestion : consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage et l'étiquette. Contacter le centre antipoison le plus proche. Aucun antidote spécifique connu. Appliquer une thérapie symptomatique.

◆ **Stockage :**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine clos. Protéger de la lumière directe du soleil. Protéger de l'humidité. Température de stockage : 2°C – 30°C. Transport et stockage intermédiaire ≤ 40°C.

◆ **Elimination du produit et de l'emballage :**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas déverser les produits résiduels dans un égout ou dans un endroit d'où ils pourraient être entraînés vers la propriété d'un tiers.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement, le rendre inutilisable et l'éliminer via une collecte organisée par un service de collecte spécifique. L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux, sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

Elimination des granulés ou de la solution diluée pendant et après le traitement : faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

◆ **Responsabilité :**

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases les traitements selon la bonne pratique d'utilisation en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous les facteurs particuliers à votre activité, tels que l'aération des locaux, la température et l'humidité, la nature des revêtements à traiter, le fonctionnement des appareils d'application... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine, ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché.

◆ **Catégorie :**

Insecticide pour bâtiments d'élevage pour usage professionnel

◆ **Autorisation de mise sur le marché du produit :**

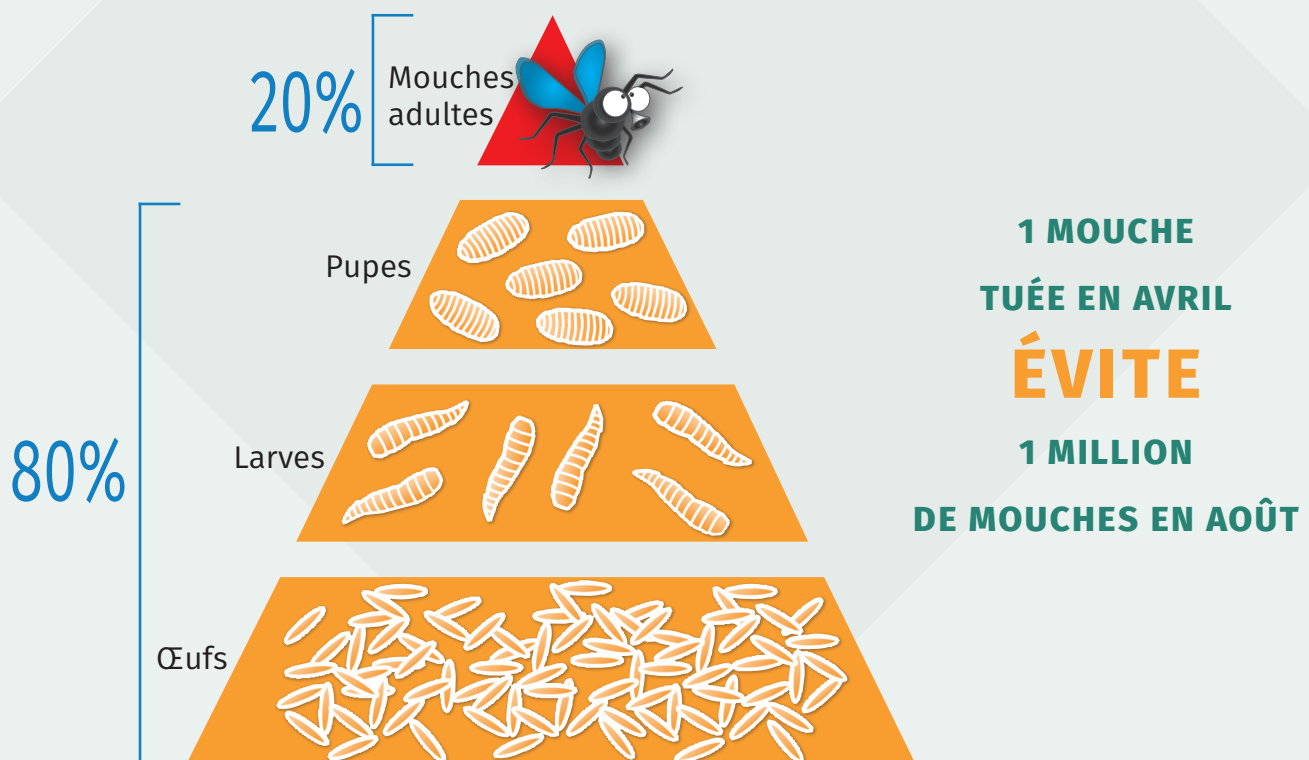
AV n° BTR0069 pour la désinsectisation des logements d'animaux domestiques, à la dose de 25 g/m<sup>2</sup> de surface au sol.

◆ **Présentations :**

Sac de 5 kg – Sac de 20 kg

◆ **Durée de conservation :**

5 ans. (Date de péremption : se référer à l'étiquetage du produit).



◆ **Traitez le problème à la source**

◆ **Si les larves ne deviennent pas des mouches, les mouches ne deviendront pas un problème**

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement.  
Insecticide/acaricide (TP18).

Pour toute information sur les données personnelles collectées par Elanco France, veuillez consulter le site : <https://www.elancostatements.com/en/en/customer-privacy-statement/elanco-connect>, et sélectionnez « France ».